

## **Candidature JAL Saison 2020/2021.**

Afin de permettre au Bureau de la SCA Secteur Sud d'étudier l'ensemble des candidatures pour validation, la date limite de dépôt est fixée au **31 décembre 2019.** Les candidatures envoyées après la date limite ne seront pas prises en considération.

### **CONDITIONS DE CANDIDATURE :**

- Etre âgé de plus 16 ans et de moins de 19 ans au 31 décembre de la saison de candidature.
- Avoir la qualification de Jeune Arbitre de District sans autre interruption que la durée normale de l'intersaison, soit du 1er juillet au 31 août.
- Formuler sa candidature par écrit avant la date définie en l'adressant au secrétariat du District par courriel ou courrier.
- Etre disponible en permanence.
- Etre en possession du livre « Le Football et ses Règles » de la saison en cours.
- En cas de réussite au titre de Jeune Arbitre de Ligue, renoncer à être arbitre-joueur à compter de la saison suivante.
- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction dans la période des 12 mois précédant le dépôt de candidature.
- Avoir satisfait à un test probatoire écrit comportant un questionnaire sur les lois du jeu effectué le jour du stage réservé aux jeunes arbitres.
- Avoir satisfait à un test physique probatoire.
- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 14 sur 20 sur chacun des deux contrôles effectués sur des rencontres dont le niveau sera défini par la SCA Secteur Sud.
- Avoir participé au stage annuel obligatoire de début de saison et/ou au stage JAD organisés par la SCA Secteur Sud.